

Réaction concernant la destruction du seuil du Grosdar

Suite à l'article paru dans un quotidien concernant la destruction du seuil sous le pont de l'Isle, les deux associations la roue du Lizon, et l'Association de sauvegarde des moulins du Jura, déplorent cette décision.

Ce seuil du 18^e siècle alimentait le moulin de Daillière appartenant à la grande famille Emile Dalloz. Ce moulin apparaît déjà en 1750 et devient une scierie jusqu'en 1950. C'est en 1970 qu'il se transforme en lunetterie. Jusqu'en 2020 l'usine utilisait son droit d'eau. La continuité écologique qui de son propre ministre devait être une politique apaisée sur la destruction des seuils de moulin ne semble pas être appliquée dans le cas présent. Le cours d'eau le Grosdar étant classé en liste 2 ce seuil n'était pas concerné par la continuité écologique. Les deux associations regrettent que le potentiel de ce site hydroélectrique n'ait pas été à l'ordre du jour en cette période où l'on recherche à produire de l'énergie renouvelable. Le potentiel était l'équivalent

d'une alimentation d'environ 100 foyers. Nous déplorons que cette priorité ne fût pas à l'ordre du jour par les décideurs en charge de ce projet à presque 100 000 euros d'argent public. Une fois de plus le patrimoine hydraulique Sanclaudien disparaît du paysage ; rappelons qu'il fut à l'origine de l'industrie que nous héritons à ce jour. Sans les moulins et leurs seuils l'essor économique et industriel n'aurait pas été aussi rapide dans notre secteur. <https://www.moulinsdujura.fr/>

contact@moulinsdujura.fr
L'Association de sauvegarde des moulins du Jura tient à réagir sur quelques points évoqués dans un article du quotidien et montrer son désaccord avec les propos du PNR.

LES SEUILS SONT DES OBSTACLES A LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (vrai pour le PNR) : le seuil du Grosdar était de nature franchissable vu son inclinaison seulement par des poissons sauvages et non par des poissons

malades dû à la pollution de l'eau.
LA DESTRUCTION DES SEUILS MENE A DES CATASTROPHES NATURELLES (faux pour le PNR) : Les réponses du PNR ne sont pas des valeurs absolues ; des scientifiques, ingénieurs et hydrologues disent le contraire.

LE SEUIL DU PONT DE L'ISLE AURAIT PU ETRE UTILISE POUR PRODUITE DE L'ELECTRICITE (faux pour le PNR) : Pour de ce qui est du potentiel énergétique, le PNR semble oublier qu'un seuil et un canal ça se répare donc cet argument ne tient pas. Même s'il est vrai que les basses eaux augmentent depuis quelques années, les projets hydrauliques (énergies propres) restent un bon investissement qui d'ailleurs est en progression en France (dont le jura) et encouragé dans d'autres pays européens.

Jean-Paul Duchemin
Vice président de l'association de sauvegarde des moulins du jura.